



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel VAUCHER, Président
Chemin de Villars 35
1092 BELMONT / SWITZERLAND

6 Heures Cycliste d'Aigle 2024 samedi 20 avril 2024

De 12h00 à 18h00

INFORMATION

Les 6 heures de la Ville d'Aigle, est une coures d'endurance-relais par équipe.

Règlement.

1. Pour l'inscription : Sur notre site. www.velodromes.ch
2. Nombre d'équipes : 20 équipes maximum.
3. Les équipes peuvent-être composées de 2, 3 ou 4 coureurs.
4. **Age minimum 16 ans.**
5. Inscriptions : CH Frs. 100.- par équipe.
6. Les Prix en nature.
7. Pour le classement final, il y aura qu'une seule catégorie pour les 6 heures d'Aigle.

Concernant la course.

Un seul coureur par équipe est en piste.

Le nombre de tours parcourus est enregistré par un dispositif (transpondeur) activé à chaque passage sur la ligne.

Chaque coureur en piste aura fixé son transpondeur à sa cheville, avec un velcro.

La position de chaque équipe sera connue et les classements seront affiché en permanence sur un écran.

Le passage des relais et des transpondeurs se feront uniquement dans une zone, située entre les boxes et la ligne droite d'arrivée.

Les coureurs vont descendre par la rampe et monte sur la piste par les escaliers.



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel **VAUCHER**, **Président**
Chemin de Villars 35
1092 BELMONT / **SWITZERLAND**

Remise des Prix.

A 18h45, pour les 3 premières équipes. Tous les coureurs doivent être présents.
Pour les autres équipes, un prix souvenir.

Discipline.

Le Commissaire de piste et en droit de pénaliser un coureur pour un comportement jugé dangereux.

Chaque avertissement pénalise l'équipe de 5 tours.

Seul les vélos de piste munis de guidon de course conventionnels sont autorisés.

Idem pour les roues d'un diamètre de 700c.

Équipement.

Le port du casque est obligatoire.

L'utilisation de lecteur musicaux ou de Natel est fortement interdit.

Responsabilité.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.

Chaque coureur devra être au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance en responsabilité civile. Tout coureur prendra connaissance du **Règlement de la piste** et l'accepte.

Règle de sécurité – comportement en groupe.

Tous coureur conservera sa ligne, n'en changera pas, sans s'assurer que vous n'allez pas gêner un autre coureur.

Le dépassement d'un coureur plus lent se fait toujours en passant au-dessus, sauf si celui-ci roule à la ligne bleue et que l'on roule en bas de la piste, entre les lignes noires et rouge.

Lorsque l'on cède le relais, toujours au bout d'une ligne droite, s'assurer que personne ne double à cet instant.

La zone comprise entre la ligne rouge et la ligne bleue est une zone de transition destinée à monter, descendre, doubler ou donner un relais.

En aucun cas on doit l'utiliser pour rouler en permanence.

La Côte d'Azur, est une zone destinée à monter ou descendre de la piste.

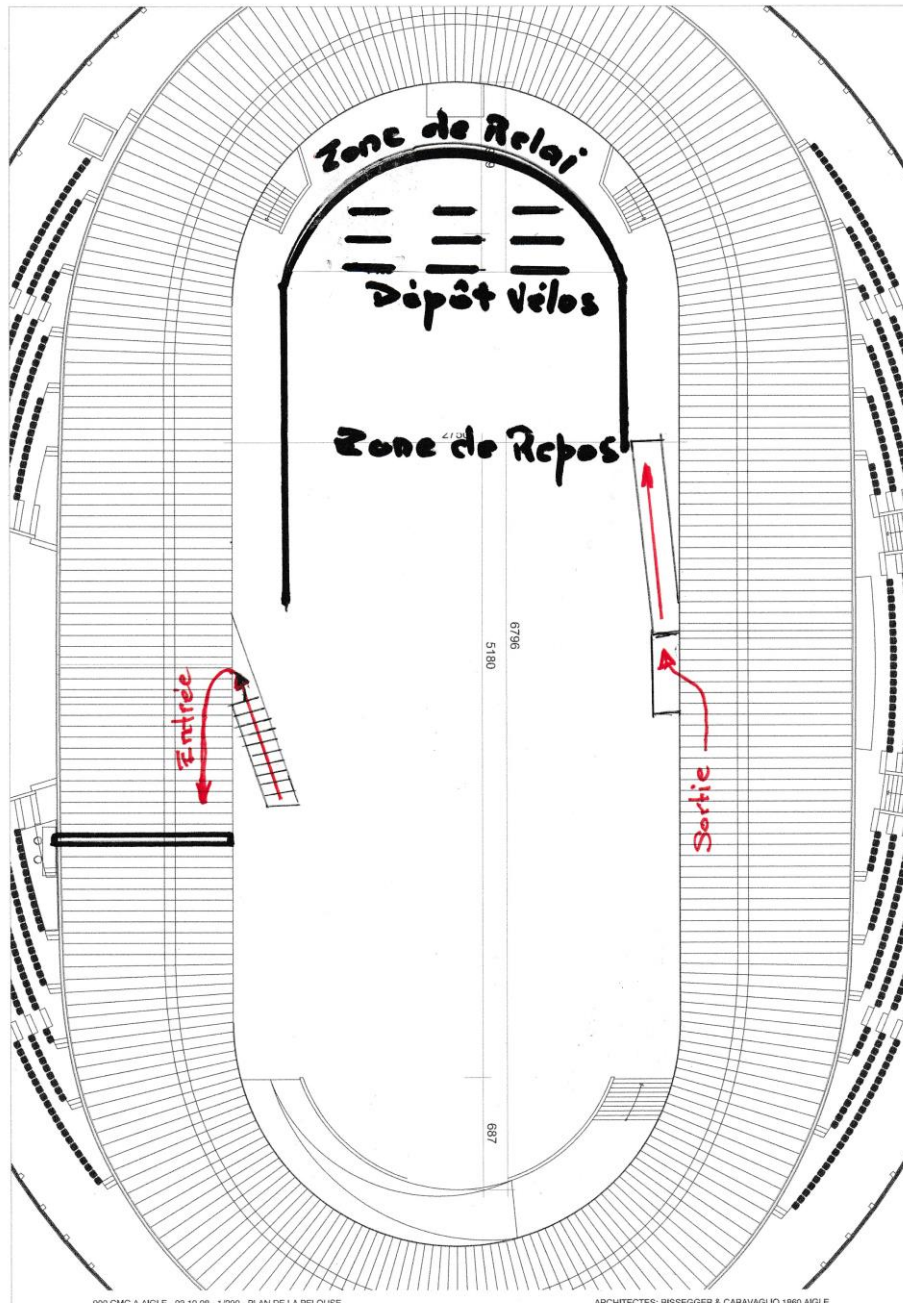
On doit la dégager le plus rapidement possible pour laisser la place aux autres usagers.



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel VAUCHER, Président
Chemin de Villars 35
1092 BELMONT / SWITZERLAND

PLAN DE LA PISTE



☎ : 41 (0) 21 / 728 65 24 - Mobile : 41 (0) 79 / 451 27 66
E-mail : vaucher.michel@bluewin.ch